

L'Alsace jeudi 9 juin 2011

Les auxiliaires de vie scolaire en colère à Colmar



Une trentaine de personnes ont manifesté contre la suppression des AVS-co hier. Photo J.-P. Domb

Les syndicats enseignants dénoncent un choix budgétaire : la quasi-totalité des postes d'auxiliaires de vie scolaire vont être supprimés dans les classes pour enfants handicapés.

AVS pour auxiliaire de vie scolaire, mais aussi pour « A virer subitement », comme l'indiquait la pancarte qu'arborait Gilles Petitcolin, enseignant spécialisé à l'école Furstenberger à Mulhouse, hier, devant l'inspection académique à Colmar, lors d'un rassemblement de protestation contre la suppression annoncée de 47 des quelque 60 postes d'AVS-co (pour collectif) dans le Haut-Rhin.

Cet enseignant « en colère » a appris hier qu'on lui supprimait son AVS-co alors qu'il enseigne dans une classe de 12 élèves grandement handicapés, de trois à cinq niveaux selon les matières : « Ou je travaille avec tous et ils ne comprennent rien, ou je travaille en groupe et j'ai besoin d'une AVS. » L'un de ses collègues a expliqué que son AVS-co avait été informée de la suppression de son poste par un message sur son téléphone mobile...

Comme eux, une trentaine de personnes ont manifesté hier à l'appel du SNUipp et du FSU pour dénoncer la précarisation du personnel spécialisé. Les AVS-co, en contrat public pouvant aller jusqu'à six ans, seront supprimés à la rentrée et remplacés par des contrats aidés renouvelés tous les six mois pendant deux ans maximum, sans exigence de niveau de diplôme.

Une délégation composée d'un enseignant, d'une AVS, d'un parent d'élève et d'Amaury Schiffli, délégué SNUipp, devait rencontrer l'inspectrice pour « dénoncer ce choix budgétaire que vont devoir subir les enfants » : « C'est le principe de l'État voyou : on ne renouvelle pas le contrat de gens qu'on remplace par d'autres moins payés, pour les mêmes tâches. » Elle a demandé que les contrats aidés soient engagés sur les mêmes bases que les AVS. Une mère d'enfant déficient visuel, scolarisé en classe normale à Sentheim, craignait qu'après les AVS-co, disparaissent les AVS individuels dont bénéficie son fils de 9 ans et demi. « Il faudrait professionnaliser les AVS », a-t-elle estimé.

« J'aimerais bien savoir ce qui va se dire à la journée du handicap... », soupirait une AVS-co sans emploi à partir du 31 août après deux ans d'activité, qui a décidé d'envoyer des candidatures spontanées en vue d'obtenir trois ans d'expérience et ainsi faire jouer une validation d'acquis.

Anne Vouaux